

BTSA, Brevet de Technicien Supérieur Agricole en Alternance

Aménagements Paysagers



CONDITIONS D'ADMISSION,

Personne titulaire d'un diplôme de niveau 4. Etre âgé.e de moins de 30 ans pour l'apprentissage.
Avoir un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation avec une entreprise privée ou une collectivité publique et avoir effectué un entretien de positionnement.

100 %
Insertion professionnelle ou poursuite d'études



90 % des apprenants très satisfaits par la formation et l'accueil au sein du CFA

- AgroCampus -

Formation en Apprentissage

CFA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 55
cfa.sarthe@educagri.fr

Formation pour adulte/ Contrat pro

CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54
cfppa.rouillon@educagri.fr

www.agrocampus-lagerminiere.fr

BTSA

Aménagements Paysagers diplôme de niveau 5

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former les personnes à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation.

FINALITE - EMPLOI

Technicien supérieur en bureau d'études ou en organisme de conseil, technicien supérieur dans les travaux paysagers, responsable de chantiers d'aménagements paysagers, responsable des aménagements paysagers au sein d'une collectivité ou d'une entreprise. Le technicien conçoit, crée et aménage des espaces paysagers. Il organise le travail de l'équipe de jardiniers qu'il encadre et gère de façon rentable toutes ces activités. Il réalise des mesures topographiques et des plans d'aménagement. Il établit des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères.

Poursuites d'études vers une école d'architecture ou en Licence Pro.

DUREE

La formation se déroule sur 2 ans en alternance.

MODALITES DE L'ALTERNANCE

L'alternant.e est présent entre 20 et 21 semaines de 35 heures de cours (675 h par an) par année scolaire au CFA selon un rythme d'alternance et 27 et 28 semaines (soit 970 h) en entreprise*.

A cela s'ajoutent 5 semaines de congés payés.
Cours théoriques et travaux pratiques en présentiel.

BTSA, Brevet de Technicien Supérieur Agricole en Alternance

Aménagements Paysagers



EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES

- Terrain d'application,
- Collection de plantes et arbustes,
- Parc paysager,
- Atelier agroéquipement,
- Centre de ressources,
- Salles informatiques, ...

MODALITES D'EVALUATION

La formation est semestrielle. Elle est organisée sous forme d'unités d'enseignements (UE) réparties sur 4 semestres (2 années).

L'apprenant passe des Evaluations Certificatives en Cours de Formation (ECCF) à chaque semestre, qui lui permettent de valider 120 ECTS sur la totalité du cycle.

INFORMATIONS PRATIQUES ET HANDICAP

Restauration possible sous forme de réservation de repas, pas de possibilité d'internat sur site. La scolarité est gratuite pour les apprentis.es.

Voir les tarifs sur www.agrocampus-lagerminiere.fr.

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation.

CONTENU DE LA FORMATION OBJECTIFS VISES ET CAPACITES EVALUABLES

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui.
- Construire son projet personnel et professionnel.
- Communiquer dans des situations et des contextes variés.
- Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager.
- Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique.
- Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers.
- Assurer la gestion technico-économique de chantiers.
- Elaborer un projet d'aménagement paysager.

Tous nos formateurs sont diplômés de l'enseignement supérieur et justifient d'une expérience professionnelle significative dans leur domaine d'intervention.

Les renseignements et les demandes de préinscription peuvent se faire tout au long de l'année.

2 % d'interruption de parcours de formation en BTS
6 % de changement de contrat en cours de formation à l'initiative de l'entreprise ou de l'alternant.e